

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

1^{ère} Course de Côte de Bournezeau VHC

10 ET 11 AVRIL 2021

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes 2021.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE **ASACO Vallée de la Vie** organise les **10 et 11 Avril 2021** avec le concours de **L'Écurie Bournezeau Sports Mécaniques**,
Sous le patronage de la **Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire**,
Une épreuve automobile dénommée **1^{ère} Course de Côte VHC**.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire avec le Visa N° R8 en date du **29 Janvier 2021**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS : *Epreuve Régionale*

Directeur de Course Délégué au VHC Mr Ortiz Christophe. Licence N°49986

Commissaire Technique Délégué au VHC Mr Gauthier Eric Licence N°196843

1.2P. HORAIRES

Les VHC partiront toujours devant le convoi des voitures modernes.

Clôture des engagements le **Lundi 5 avril 2021**. Le cachet de la poste faisant foi.
Publication de la liste des engagés le **Jeu**di 8 Avril 2021.

Vérifications Administratives :

Le **samedi 10 Avril 2021** de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

Le **dimanche 11 Avril 2021** sur demande écrite avec la feuille d'engagement et le règlement des frais de participation : de 7h30 à 8h00

Vérifications techniques :

Le **samedi 10 Avril 2021** de 10h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h45

Le **dimanche 11 Avril 2021** de 7h45 à 8h15

Briefing des commissaires le samedi 10 avril 2021 à 13h15 au PC Course, La Croisée de la Boule.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés le dimanche 11 Avril 2021 à 8h45 au tableau d'affichage des temps situé à côté du PC course au lieu dit La Croisée de la Boule.

Essais

Essais non chronométrés le samedi 10 avril 2021 de 15h00 à 18h30.

Essais non chronométrés le dimanche 11 avril 2021 de 8h30 à 10h00 (un essai par pilote).

Essais chronométrés le dimanche 11 avril 2021 de 10h30 à 12h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 11 Avril 2021 à 13h00 au tableau d'affichage des temps au PC Course, la Croisée de la Boule.

Course

Première montée : dimanche 11 avril 2021 à 13h30 « Première voiture 13h30 sur la ligne de départ »
Les horaires des essais et de la Course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **15 minutes** après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix : le **dimanche 11 avril 2021 à 19h30** au camion podium ACO situé sur au parc fermé à la croisée de la boule. En cas de mauvais temps la remise des prix aura lieu dans une salle à proximité de parc concurrent.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

1^{ère} Réunion : le **samedi 10 Avril 2021 à 14h 30** au PC Course, la Croisée de la Boule.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives :

Le Samedi 10 avril 2021 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 **et le dimanche 11 avril 2021** de 7h30 à 8h00 **au PC Course, la Croisée de la Boule. Vous serez guidés par un fléchage.**

Vérifications techniques :

Le Samedi 10 avril 2021 de 10h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h45 **et le dimanche 11 avril 2021** de 7h45 à 8h15 **au PC Course, la Croisée de la Boule. Vous serez guidés par un fléchage.**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au **Garage de L'Aubier Agent Citroën à Bournezeau.**

Taux horaire de la main-d'œuvre : (60 € TTC).

Les concurrents devront présenter aux vérifications leur permis de conduire, leur licence FFSA et le passeport technique historique (PTH/PTN) de la voiture.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **dimanche 11 avril 2021 à 8h15.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais chronométrés sera obligatoirement affichée au PC Course après avoir été entérinée par le collège des commissaires sportifs.

Pesage libre des voitures lors des vérifications techniques.

1.4P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs se réservent le droit d'écarter de la compétition tout conducteur qui à la veille ou l'avant-veille, ne respecterait pas le Code de la Route sur l'itinéraire défini au présent règlement particulier ou les arrêtés préfectoraux.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr Valeau Benjamin 33 RUE JEAN GROLLEAU 85480 BOURNEZEAU.

Jusqu'au **Lundi 5 avril 2021** à minuit cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à **120€**

La liste des engagés sera disponible le jeudi 8 avril 2021 sur le site du BSM : www.coursedecote-bournezeau.fr.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre du **Bournezeau Sports Mécaniques**.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de concurrents admis est limité à 20

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN) conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

4.4P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

4.5P. MESURES ET DISPOSITIONS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. Publicité Obligatoire : Néant.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Bournezeau a le parcours suivant :

Départ **RD7 au lieu-dit la basse Martinière**

Arrivée **RD7 au lieu-dit la croisée de la Boule**

Pente moyenne **4.7%**

Longueur du parcours **1360 mètres**

La course se déroulera en trois montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Modalités de retour au départ : **les voitures rejoindront la ligne de départ par le parcours, en convoi à vitesse modérée.**

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard **10 minutes avant leur heure de départ**. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de la manche.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : Pré-grille au lieu-dit la Croisée de la Boule.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au lieu-dit la **Gare**.

Ils seront accessibles à partir du vendredi 09 avril 2021 à partir de 14h00.

Le placement des concurrents sera fait par une équipe de l'organisation.

Le parc est réservé aux concurrents. **Nous autorisons de ce fait 2 véhicules par pilote.** Des emplacements seront tracés à cet effet.

Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 X 5 minimum) et résistante aux hydrocarbures,
- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets** au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent,
- **La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans le parc est de 200€.**
- **Chaque emplacement sera délimité.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé, à l'arrivée de la course sur le Parking garage Louineau/Turpaud lieu-dit la Croisée de la Boule.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Le tableau d'affichage sera placé au PC Course, au lieu dit la Croisée de la Boule pendant toute la durée de la manifestation.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra:

Au PC Course lieu-dit la Croisée de la Boule.

Téléphone permanence n° **02.51.40.77.23** ou **06.33.77.26.02**

Centre de secours le plus proche : Pompiers de Bournezeau : **02 51 40 72 38**

CHD La Roche Sur Yon : 02 51 44 61 61

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un Briefing écrit sera remis à tous les pilotes aux vérifications Administratives contre émargement.

7.2P. COURSE

La procédure de départ se fera aux feux tricolores.

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support moderne.

7.3P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

Sont notamment interdits : l'usage de couvertures chauffantes dans le parc Concurrents, les simulations de départ en pré-grille, les déplacements anormaux du véhicule sur la route lors de la descente vers la grille de départ.

Le responsable de pré-grille et les commissaires sont nommés « juges de faits » pour constater ces infractions.

Ces infractions donneront lieu à l'application de pénalités décidées par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en 3 montées et le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur une montée.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course. Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement série A et série B séparées,

ARTICLE 10-1P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés.

ARTICLE 10-2P. COUPES

Des coupes seront également distribuées aux vainqueurs de groupes et classes et ne sont pas cumulables.

ARTICLE 10-3P. REMISE DES PRIX

La Remise des prix et coupes aura lieu le dimanche 11 avril 2021 à 19h30 au camion podium de L'ACO situé au parc fermé à la Croisée de la Boule.

En cas de mauvais temps la remise des prix se fera dans une salle à proximité du parc concurrent.

Les chèques et palmarès seront distribués à l'occasion de la remise des prix.